


L'AMAP "les Choucas gourmands"

SAISON 2024- 2025

Du 17 mai 2024 au 25 avril 2025

Soit 48 DISTRIBUTIONS HEBDOMADAIRES

Distribution chaque vendredi de 17H00 à 19H00

 Pas de distribution les 27/12/24 et 03/01/25

Local AMAP
3 bis chemin des bruyères
88290 THIEFOSSE

Renseignements, questions : Jeanne 06 63 11 76 69
Ou Pauline 06 11 53 72 76



Entre les producteurs :

GAEC Les champs des coteaux

1 Grande Rue 88120 SAPOIS
06 89 51 05 27 06 32 67 65 13

gaec.leschampsdescoteaux@gmail.com

CONTRAT DE LEGUMES A RENDRE AVANT LE 3 MAI 2024
POUR 1 PETIT (14,00 €) / GRAND (23,00 €) PANIER HEBDOMADAIRE

Et NOM de l'adhérent (e).....

Demeurant :

Tél : Mobile :Email :@

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Je m'engage à :

- produire des légumes et fruits selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des Amap, consultable au local de distribution ou sur le site internet www.leschoucasgourmands.org
- fournir aux abonnés(es) un panier de légumes par semaine sur une base modulable de 48 distributions.
- informer sur le fonctionnement de la ferme ainsi que des événements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs(trices) pour les visites.

ENGAGEMENT DU (DE LA) CONSOMM-ACTEUR(TRICE) ADHERENT(E) :

- Je m'engage pour une saison de **48 distributions** à venir chercher mes légumes ou à les faire retirer par un tiers.
- J'adhère au principe de l'AMAP et suis tenu(e) au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient(e) de partager les risques (intempéries, ravageurs et maladies) et contribue ainsi à être solidaire du producteur.
- **Si mes disponibilités me le permettent, je participe à la préparation des paniers.**

CONDITIONS DE REGLEMENT DU (DE LA) CONSOMM-ACTEUR(TRICE) ADHERENT(E) :

- Prix unitaire du panier : 14,00 € (petit) ou 23,00 € (grand)
- Montant total de l'engagement pour la saison : 672 € (petit) ou 1 104 € (grand)
- Le paiement est à effectuer par 12 chèques **maximum**, libellés à l'ordre de **GAEC Les Champs des Coteaux** : 12 chèques de 56€ pour le petit panier, 12 chèques de 92 € pour le grand panier. Afin de limiter le nombre de chèques, il est possible, pour les petits paniers, de faire des chèques plus importants (dans l'idéal, des multiples de 56€, pour simplifier la gestion), encaissés tous les deux mois (ou plus). Même chose pour les grands paniers (dans l'idéal, des multiples de 92€ pour simplifier). Sans obligation bien sûr. L'ensemble des chèques est à remettre avec le contrat.
- **Attention aux dates : pour éviter de dépasser la durée de validité des chèques, il est préférable de tous les dater du 1^{er} mai 2024.**
- Les chèques seront remis à l'encaissement le 10 de chaque mois, à partir du mois de mai 2024.
Les nouveaux adhérents peuvent adhérer en cours de saison.

Fait à le

Les producteurs : Yann PIERREL Paul ALEXANDRE

L'adhérent(e) :